

**Collège Saint Exupéry
Saint Nicolas de Port
Conseil d'administration du lundi 5 février 2007
Motion présentée par les professeurs
et les parents**

Le Principal du collège a présenté au Conseil d'Administration sa répartition de la DHG pour l'année scolaire 2007-2008.

L'enveloppe dont il dispose l'oblige à faire des choix quant à l'affectation des moyens. Ainsi, il a choisi d'affecter davantage de moyens sur le niveau 4^{ème}, car il considère que ce palier est difficile en général pour les élèves. Cela conduit donc à créer une quatrième classe de 4^{ème}, ce qui « lui coûte 15 heures ». Nous constatons que cet effort concerne le niveau qui a été touché cette année scolaire par une suppression de classe, et a conduit à trois divisions à effectif très chargé de 28 ou 29 élèves. Nous prenons acte avec satisfaction de la reconnaissance par le Principal de ce que les effectifs chargés sont un facteur de difficulté pour les élèves. Si nous pouvons avoir une approche positive du projet sur le niveau 4^{ème}, il n'en demeure pas moins que ce qui est donné aux uns est repris aux autres. Ainsi, dans les autres niveaux, certains groupes de langues auront des effectifs supérieurs à 25 élèves ; des groupes dans les matières scientifiques comporteront plus de 20 élèves. Les quatre classes de 4^{ème} de cette année monteront dans trois classes de 3^{ème}, dont deux subiront des effectifs lourds, puisque la répartition envisagée est du type « 20 – 28 – 28 », ceci dans une contrainte de « gestion optimale » de 3 groupes sur deux classes pour les matières scientifiques.

Une DHG permettant des groupes classes de 24 élèves maximum est nécessaire pour sortir de ces situations obligeant toujours à faire des choix. Le coût horaire et humain n'est pas extravagant : Cela conduirait à trois divisions de plus, avec une augmentation des besoins horaires pour les disciplines de l'ordre de 12 ou 13 heures en mathématiques et français, de l'ordre de 6 heures, voire moins dans d'autres disciplines. Ces moyens, nous les avons il y a trois ans, avant la suppression de 7 postes en 2005, 3 postes en 2006, soit 8 ETP. Certes, les effectifs élèves ont diminué, mais la baisse démographique devient maintenant prétexte à la suppression massive de postes dans l'Education Nationale et n'a jamais été utilisée pour améliorer les conditions d'encadrement des élèves.

Nous ne pouvons cautionner à l'échelon local, une telle politique éducative. Les derniers projets en cours alimentent notre inquiétude. La restriction des moyens humains, la prise en charge sur les DHG des petits compléments de services, la bivalence des professeurs voulue par le ministre, pèsent encore plus sur les DHG et ne permettent plus un travail dans de bonnes conditions, pour les professeurs et les élèves.

Aussi, malgré la qualité du travail de Monsieur le Principal, sa vision judicieuse des difficultés rencontrées, nous ne pouvons accepter une telle DHG et voterons contre. Nous invitons les autres membres du Conseil d'Administration à faire de même.

(Résultat du vote sur la DHG : 4 pour et 17 contre)